

MERCI DE RESPECTER LES FAMILLES DURANT L'ALLAITEMENT



Allaiter partout et en tout temps est un droit protégé
par la Charte canadienne des droits et libertés

LE SAVIEZ-VOUS ?

Santé Canada et la Société canadienne de pédiatrie recommandent de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus, accompagné d'aliments complémentaires appropriés à partir de six mois.



Votre référence en
environnements favorables
à l'allaitement

mouvementallaitement.org